

SIPAC

COMITE SYNDICAL DU 07 MAI 2008

L'an deux mille huit,

Le 07 mai le comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire à la salle des fêtes de St Georges Sur Eure, sous la présidence de M. Gérard CORNU, Président.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel REVERSE, François PEIGNE, Hugues LEMAITRE, Jean-Guy LAMBERT, Denis-Marc SIROT-FOREAU, Antoine MALVOS, Didier GUERIN, Hervé DUBUS, Philippe GALIOTTO, Pierre-Marie POPOT, William BELHOMME, Christian PAUL-LOUBIERE, Thierry PASCAL, Jean-Louis NEVEU, Alain FREMIN, Jean-Claude RICHARD, Jackie FERRE, Alain DABILLY, Martial LOCHON, Patrick BOURDIER, Marc LECOEUR, Delphine MET, Jean-Michel NIVET, Albert BEYER, François PELTIER, Vincent CARNIS, Jean-Claude SEDILLOT, Colette POMMIER, Eric PROVOT, Jacky HULINE, Jean-François MANCEAU, Anthony YOUNSI, Gérard HUET, Gérard BOURGEOT, Hubert CROCHET, Didier SERGENT, Céline ROBINET, Thierry HARDOU, Jacky JAULNEAU, Bernard GAUTIER, Dominique AUDEBERT, Marie-Annick BLAISE VAILLE, Claude DASSIER, Marie-Françoise CHIVRACQ, Guy SOULET, John BILLARD, Joël GAZIER, Pascale MENAGER, Claudine CHAMPION, Bertrand DE LACHEISSERIE, Christine GOIMBAULT, Thierry DOUSSET, François TRUBERT, Colette DEMIMUID, Gérard BESNARD, Gérard CORNU, Jérôme CHEVALLIER, Odile MARNEUR, Ludovic LECOIN, Jacques VAUDELLE, Jean-Pierre LIGEARD, Philippe BAETEMAN, Chantal BERNIER, Claude CHARTRAIN, Virginie THOMPSON, Françoise RAMOND, François BELHOMME, Patrick FLEURY, Yves MARIE, David MILCALLEF, Claudette FERREY, Jean-Pierre RUAUT, Victor-Franck BRIAR, Jean-Marc BOIDIN, Arnaud ESNAULT, Janine HERAUD, Michel CANAUD, Joël PILLEVESSE, Claude CHOPARD, Marc MOLET, Roger BOYER, Michèle MARTIN, Jack NOURY, Daniel TONNELIER, Yves DENIZET, Guy MAYER, Gaëlle TRANCART, Patrick JOUVELIN, Henri FIRINO, Henri VIMARD, Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Dominique CHANFRAU, Bernard DUVERGER, Birgitta HESSEL, Philippe AUFRAY, Patrick GEROUDET, Alain PIERRAT, Laurent LHUILLERY, Daniel GUERET, Karine DORANGE, Thierry ROY, Philippe MACHARD, Arlette MOIRE, Khadjia TOUBIM, Catherine GOLAZ, Michel THOMAS, Michel SIBEL, Dominique SOULET, Claude DE FELCOURT, Lionel PLEINECASSAGNE, Nathalie VILMAIRE, Philippe SCHMIT, Thierry HERON

Excusés : Mmes et MM. Didier GARNIER, Serge DAGONNEAU, Michel DEPREZ, Nathalie DAILLY, Josiane SAISON, Alain RIGUET.

Assistaient également à la réunion : Mmes et MM. Christophe PINCELOUP, Christian SIMON, Remy PELTIER, Pascal HOYAU, Jean-Michel BAMAS, Valérie GALOPIN, Martine GODEMER, Philippe MOREL, Geneviève FONTENAS, Thierry HERON, Jean-Luc FABLET, Ludovic NADEAU, Jean-Luc GOIRAND, Eric ROULLEAU, Thierry DESEYNE, Gilbert PETEL, Alain PELLETIER, Françoise ARNULL, Antony DUBOIS, Laurent CERVELLIN, Sébastien JOURNET, Jean-Pierre CHEVRIER, Erick GAROT, Christina BLAISE, Claude LETOUZEY, Jacques LAISNEY, Fabrice FAGLAIN, Didier GAILLARD, Aurélie GOURCI, François LOUIS, Véronique MARCHAND, Alain RONCE, Xavier PETIT, Xavier JACOT, Katherine POUCHAUDON, Catherine BELHOMME, Michel BELLANGER, Maria GASCHET, Frédéric BELLANGER, Christian MERIGUET, Max PERNA, Fabienne JARRY, Lucien VENARD, Monique GRILLOT, Catherine BRETEGNIER, Jacky BAROCHE, Malick SENE, Jacques FLOTTE, Bernard TOTEE, Patrick VALLEE, Jocelyn PETIT, Françoise BLONDRON, Nicole LECOMTE, Annick LHERMITTE, Pierrette SALMON, Pierre GIGOU, Marie-Paule DOS REIS, Gilles PEAN

Avaient donné pouvoir : Monsieur Gilles RABOURDIN à Monsieur Gérard CORNU, Monsieur Jean-Pierre GORGES à Madame Karine DORANGE, Monsieur Michel BRETON à Monsieur Jean-Louis NEVEU

◆ Installation du Comité Syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de Janine HERAUD, doyenne d'âge qui a déclaré installer le nouveau comité syndical.

Mme GOIMBAULT Christine a été élue secrétaire de séance.

Mrs TONNELIER Daniel et DUVERGER Bernard sont assesseurs

◆ Election du Président

Mme GOIMBAULT Christine a été élue secrétaire de séance.

Mrs TONNELIER Daniel et DUVERGER Bernard sont assesseurs

Il est procédé par vote à bulletins secrets à l'élection du Président.

M. CORNU Gérard est déclaré seul candidat :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 116
- Suffrages exprimés pour M. CORNU : 105
- Bulletins blancs ou nuls: 11

M. Gérard CORNU est déclaré élu Président et Mme HERAUD Janine, doyenne d'âge lui cède la présidence de la séance

◆ Election des vices - présidents

Mme GOIMBAULT Christine a été élu secrétaire de séance.

Mrs TONNELIER Daniel et DUVERGER Bernard sont assesseurs

✚ M. Le Président propose l'élection à mains levées de 5 Vice - Présidents du pays chartrain pour le secteur rural hors agglomération :

Sont déclarés élus dans l'ordre :

- Madame RAMOND Françoise
- Monsieur PAUL - LOUBIERE Christian
- Monsieur JAULNEAU Jacky
- Monsieur LOCHON Martial
- Monsieur MARIE Yves

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 113

Abstention : 3

Contre : 0

✚ M. Le Président propose l'élection à mains levées de 3 Vice Présidents du pays chartrain pour le secteur urbain (Chartres Métropole) :

Sont déclarés élus dans l'ordre :

- Monsieur GUERET Daniel
- Monsieur SOULET Dominique
- Monsieur THOMAS Michel

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 113

Abstention : 3

Contre : 0

◆ Election du secrétaire, du secrétaire adjoint et des autres membres du bureau

M. Le Président propose l'élection à mains levées du secrétaire et du secrétaire adjoint :

Est élu secrétaire : Madame GOIMBAULT Christine

Est élu secrétaire adjoint : Monsieur BESNARD Gérard

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 111

Abstention : 5

Contre : 0

✚ Election de 7 membres du bureau du pays chartrain pour le secteur rural (hors agglomération de Chartres Métropole) :

Il est proposé d'élire à mains levées les membres du pays chartrain pour le secteur rural (hors agglomération de Chartres Métropole) :

Sont déclarés élus :

- M. AUFRAY Philippe
- M. BILLARD John
- M. DASSIER Claude
- Mme DE LA RAUDIERE Laure
- M. GAUTIER Bernard
- Mme RYBARCZYK - MICHEL Nadine
- M. SEDILLOT Jean Claude

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 111

Abstention : 4

Contre : 1

✚ Election de 3 membres du bureau du pays chartrain pour le secteur urbain (Chartres Métropole)

Il est proposé d'élire à mains levées les membres du pays chartrain pour le secteur urbain (Chartres Métropole) :

Sont déclarés élus :

- M. GEROUDET Patrick
- M. GIGON Christian
- M. VALOR Wilson

Nombre de Votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 111

Abstention : 4

Contre : 1

◆ Délégations de compétences au bureau

Le Président expose :

Afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il convient de déléguer au bureau une partie des attributions du comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 52 11 - 1,
Vu les statuts du pays chartrain (SIPAC),

Il convient d'autoriser le bureau sous l'autorité du président à prendre les décisions nécessaires au fonctionnement du syndicat à l'exception des domaines suivants :

- Vote du budget et des modifications afférentes,
- Approbation du compte administratif,
- Fixation du montant de la cotisation annuelle des communes et de la communauté d'agglomération au syndicat,
- Décisions relatives des modifications des conditions de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat,
- Des mesures de même nature que celles visées à l'article L 1612 - 15,
- De l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Ester en justice,
- De l'approbation des procédures (programmes d'actions) des contrats de pays.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de déléguer une partie de ses attributions au bureau dans les conditions définies ci-dessus.

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 109

Abstentions : 7

Contre : 0

◆ Délégation de compétences au Président du Pays

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 52 11 - 10
Vu les statuts du SIPAC

Il convient d'autoriser le Président en dehors des attributions accordées au bureau à prendre les dispositions nécessaires au fonctionnement du syndicat du pays chartrain à l'exception des domaines suivants :

- Vote du budget et des modifications afférentes,
- Approbation du compte administratif,
- Fixation du montant annuelle de la cotisation des communes et de la communauté d'Agglomération aux Syndicat,
- Décisions relatives aux modifications des conditions de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat,
- Des mesures de même nature que celles visées à l'article L 1612 - 15,
- De l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- De la délégation de la gestion d'un service public,
- Ester en justice,
- De l'approbation des procédures (programme d'actions) des contrats de pays

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide de déléguer une partie de ses attributions au président du pays chartrain pour la durée du mandat dans les domaines suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, ainsi que les contrats de toute nature lorsque les crédits sont prévus au budget.
- De créer des régies d'avances, de recettes et de lignes de trésorerie nécessaires au fonctionnement des services.
- Passer les contrats d'assurances lorsque les crédits sont prévus au budget.

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 110

Abstentions : 6

Contre : 0

◆ Indemnités Président, Vice – Présidents et détermination du nombre de Vice – Présidents délégués

Monsieur le Président mentionne qu'il est proposé au comité syndical d'attribuer une indemnité au Président et aux Vice – Présidents délégués du pays Chartrain conformément à l'article L 5211 – 12 et au décret N° 2008 – 198 du 27 février 2008.

Il est proposé que l'assemblée attribue au Président et aux Vice – Présidents délégués une indemnité correspondant à 60% du taux maximal en % de l'indice brut 1015 correspondant à une tranche de population comprise entre 100 000 et 199 999 habitants. Cette indemnité sera versée mensuellement et sera actualisée suivant l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il est proposé de fixer le nombre de Vice – Présidents délégués à 2 :

- ↳ 1 Vice - Président chargé du développement économique, notamment le dispositif ORAC et La Route du Blé
- ↳ 1 Vice – Président chargé des services à la population et de la communication

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer au Président une indemnité mensuelle correspondant à 60% du taux maximal en % de l'indice brut 1015,
- Décide d'attribuer aux Vice – Présidents délégués une indemnité mensuelle correspondant à 60% du taux maximal en % de l'indice brut 1015,
- Décide de déterminer le nombre de Vice – Présidents à 2 :
 - 1 Vice - Président chargé du développement économique, notamment le dispositif ORAC et La Route du Blé
 - 1 Vice – Président chargé des services à la population et de la communication

1. Indemnités Président du Pays Chartrain

Population municipale du dernier recensement	Taux maximal en % de l'indice brut de référence 1015	Indemnité Président (mensuelle) Maximale	Indemnité Président du Pays Chartrain 60% du taux maximal
100 000 à 200 000 habitants	35,44 %	1 325,90 euros	795,54 euros

2. Indemnités Vice - Présidents délégués du Pays Chartrain

Population municipale du dernier recensement	Taux maximal en % de l'indice brut de référence 1015	Indemnité Vice - Présidents (mensuelle) Maximale	Indemnité Vice Président du Pays Chartrain 60% du taux maximal
100 000 à 200 000 habitants	17,72 %	662,95 euros	397,77 euros

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 106

Abstentions : 9

Contre : 1

◆ Compte Administratif 2007

Le comité syndical, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2007 qui se résume ainsi :

- La section de fonctionnement se clôture par un déficit de 83 629,63 euros au titre de l'année 2007, soit un résultat cumulé en section de fonctionnement de 180 061,52 euros.
- La section d'investissement se clôture par un excédent de 3 966,06 euros au titre de l'année 2007, soit un résultat cumulé en section d'investissement de 29 990,96 euros.

Et en avoir délibéré (Le Président ne prend pas part au vote)

- Approuve la présentation qui est faite,
- Constate les identités de valeurs avec celles du compte de gestion du receveur,
- Approuve le compte administratif,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Nombre de votants : 115

Suffrage exprimés (Pour) : 105

Abstentions : 10

Contre : 0

◆ Affectation du Résultat

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical qui a entendu et approuvé le compte administratif 2007 que ce compte présente en section de fonctionnement un excédent cumulé de 180 061,52 euros et en section d'investissement un excédent cumulé de 29 990,96 euros.

Le Bureau Syndical propose d'affecter la somme de 180 061,52 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour les besoins de fonctionnement de l'exercice 2008 et la somme de 29 990,96 euros au compte 001 « excédent d'investissement reporté » pour les besoins d'investissement de l'exercice 2008.

Le comité syndical ouit cet exposé et après en avoir délibéré (le président ne prend pas part au vote) décide :

- D'affecter la somme de 180 061,52 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour les besoins de l'exercice 2008,
- D'affecter la somme de 29 990,96 euros au compte 001 « excédent d'investissement reporté » pour les besoins de l'exercice 2008,

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 109

Abstentions : 7

Contre : 0

◆ Budget Primitif 2008

Monsieur le Président présente aux membres du comité syndical le projet de budget 2008 qui s'équilibre en dépense et en recettes à 446 471,37 euros pour la section de fonctionnement et à 36 486,96 euros en dépenses et recettes pour la section d'investissement.

Le comité syndical, après avoir examiné le projet de budget article par article et en avoir délibéré chapitre par chapitre :

- Décide d'adopter le budget primitif 2008,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Nombre de votants : 116

Suffrage exprimés (Pour) : 109

Abstentions : 7

Contre : 0

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 23 heures 00

Le Président,

Les membres du comité syndical,